

L'hon. Bryce Mackasey (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Les données statistiques sur le Programme de formation en cours d'emploi sont compilées par Centre de Main-d'œuvre du Canada et par région géographique de recensement, mais non par circonscription électorale. La circonscription de Portneuf est desservie par les CMC suivants: *CMC de Québec-Est*: toute la circonscription, à l'exception des villages de Montauban et de Notre-Dame-des-Anges, des municipalités rurales de Notre-Dame-des-Anges-de-Montauban, de Rivière-à-Pierre et de Saint-Rémi, et des inorganisés. *CMC de Grand'Mère*: les villages de Montauban et de Notre-Dame-des-Anges, les municipalités rurales de Notre-Dame-des-Anges-de-Montauban, de Rivière-à-Pierre et de Saint-Rémi, et des inorganisés.

Les réponses pour ces deux CMC sont les suivantes: a) Nombre de demandes: Québec-Est, 157; Grand'Mère, 34; Total, 191. b) Nombre de projets acceptés: Québec-Est, 128; Grand'Mère, 22; Total, 150. c) Durée moyenne par stagiaire: Québec-Est, 18 semaines; Grand'Mère, 13 semaines; Moyenne 16 semaines. Nombre de stagiaires: Québec-Est, 341; Grand'Mère, 189; Total 530. d) Total des dépenses engagées pour la formation en cours d'emploi: Québec-Est, \$474,982.23; Grand'Mère, \$133,248.38; Total, \$608,230.61.

[Traduction]

LA FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Question n° 427—**M. Rowland:**

1. A combien s'élève le montant d'argent dépensé par le gouvernement, sous forme de subventions ou autrement, pour la création de produits pharmaceutiques?

2. Au cours des cinq dernières années, combien de produits pharmaceutiques ont été créés avec l'aide du gouvernement?

3. De ces produits pharmaceutiques mentionnés en 2, combien ont été manufacturés et commercialisés par des sociétés pharmaceutiques à capital canadien au cours de chacune des cinq dernières années?

4. Le gouvernement exige-t-il que les produits pharmaceutiques créés grâce à des subventions fédérales à la recherche ou de toute autre forme d'aide fédérale, soient produits et commercialisés par des sociétés pharmaceutiques à capital canadien et, dans la négative, pourquoi?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. Le ministère de l'Industrie et du Commerce, en vertu de la loi visant à stimuler la recherche et le développement scientifiques (IRDIA), a octroyé, de 1967 à 1972, \$2,064,000 à des sociétés de produits pharmaceutiques à des fins de recherche. En outre, on prêtait, pendant la même période, \$1,309,000 à des sociétés de produits pharmaceutiques, dans le cadre du Programme d'aide au développement de l'industrie pharmaceutique, afin de les aider à étendre et améliorer leurs services, ce qui s'applique également à leurs installations de création de produits. Les subventions directes aux fabricants de produits pharmaceutiques dans le cadre du Programme pour l'avancement de la technologie (PAIT) du ministère de l'Industrie et du Commerce se sont élevées, jusqu'ici, à \$217,127.

2. En tout, 17 nouveaux produits ont été mis au point, dont des produits fabriqués sous licence par des sociétés à capital canadien en vertu des dispositions du bill C-102, produits qu'on ne pouvait jusque-là obtenir que chez le détenteur du brevet. En outre, six nouveaux produits sont présentement en cours de développement.

3. Douze nouveaux produits pharmaceutiques, mis au point en partie grâce à des fonds fédéraux et pouvant être

[M. Godin.]

obtenus moyennant licence à la suite des modifications apportés à la loi sur les brevets par le bill C-102, ont été mis à la disposition du public canadien par des sociétés à capital canadien ces cinq dernières années, huit en 1970 et quatre en 1971.

4—On exige que ceux qui se voient accorder une subvention en vertu de la loi visant à stimuler la recherche et le développement scientifiques (IRDIA), signent une déclaration attestant qu'ils sont libres d'exploiter leurs nouveaux produits dans la plupart des marchés étrangers. Il est entendu qu'en certifiant cette déclaration les sociétés faisant une demande s'efforceront de construire des usines de fabrication de ces produits au Canada et d'augmenter le plus possible les exportations canadiennes. De même, dans le cadre du programme PAIT, ceux qui obtiennent une subvention doivent démontrer que si un nouveau produit était créé ils essaieraient de le produire au Canada pour le commerce, par tous les moyens ne portant pas préjudice à leur situation financière. Ces programmes ne font pas la distinction entre sociétés à capital canadien et sociétés étrangères. Toutes les sociétés constituées par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial au Canada sont admissibles à de l'aide. La nationalité de leurs actionnaires ou de leurs agents n'entre pas en ligne de compte. Restreindre cette aide aux sociétés à capital canadien reviendrait à négliger la très haute compétence des sociétés étrangères établies au Canada en matière de technique et de commercialisation mondiale; certaines de ces sociétés ont investi des sommes très considérables au Canada, et on leur doit une bonne part des exportations de produits pharmaceutiques canadiens.

LE SERVICE DE TRANSBORDEURS BORDEN-CAP TOURMENTIN—LE «JOHN HAMILTON GRAY»

Question n° 430—**M. Macquarrie:**

1. Le *MV John Hamilton Gray* sera-t-il réaffecté au service de transbordeurs desservant la ligne Borden-Cap Tourmentin et, dans l'affirmative, quand le sera-t-il?

2. Quels nouveaux navires construit-on pour ce service?

3. Quand ces navires seront-ils prêts à entrer en service?

4. Quelles améliorations apporte-t-on aux installations du *Vacationland* et du *Holiday Island*?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Le *John Hamilton Gray* est actuellement en service entre Borden et le cap Tourmentin; il le sera jusqu'au 23 mai, date à laquelle il sera retiré du service pour être remis en état.

2. A l'heure actuelle, aucun nouveau navire n'est construit pour ce service. Toutefois, le ministère des Transports assume une capacité de transport suffisante pour satisfaire la demande prévue, grâce à un échange de bâtiments entre le service du Golfe et celui de l'Île-du-Prince-Édouard et par l'addition de deux nouveaux navires l'année dernière.

3. Voir réponse n° 2.

4. Des toilettes sont en cours d'installation sur le pont inférieur de chacun de ces navires. Les travaux seront terminés à temps pour la reprise du service au printemps.

LES PROGRAMMES DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL—VERSEMENTS AU MANITOBA

Question n° 516—**M. Murta:**

Quels sont les montants globaux des contributions et des paiements faits au cours de la dernière année financière par le minis-